

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCITAIN

Compte Rendu du Conseil Communautaire du 30 mars 2010 à 19h00  
Salle des fêtes –SAINT WAAST LA VALLEE -

Etaient présents les délégués titulaires des communes de :

- 2 délégués de BEAUDIGNIES
- 2 délégués de BRY
- 2 délégués d'ENGLEFONTAINE
- 2 délégués d'ETH
- 2 délégués de FRASNOY
- 2 délégués de GHISSIGNIES
- 4 délégués de GOMMEGNIES
- 2 délégués d' HECQ
- 3 délégués de JENLAIN
- 2 délégués de JOLIMETZ
- 5 délégués du QUESNOY
- 2 délégués de LOUVIGNIES-QUESNOY
- 2 délégués de MARESCHEs
- 1 délégué de NEUVILLE-EN-AVESNOIS
- 2 délégués d'ORSINVAL
- 4 délégués de POIX DU NORD
- 2 délégués de POTELLE
- 1 délégué de PREUX AU SART
- 1 délégué de RAUCOURT AU BOIS
- 2 délégués de RUESNES
- 2 délégués de SAINT WAAST LA VALLEE
- 2 délégués de SALESCHES
- 2 délégués de SEPMERIES
- 2 délégués de VENDEGIES-AU-BOIS
- 2 délégués de VILLEREAU
- 1 délégué de VILLERS-POL
- 3 délégués de WARGNIES-LE-GRAND
- 2 délégués de WARGNIES-LE-PETIT

Etaient absents et excusés 6 délégués titulaires des communes sur 67 :

- 1 délégué d'ENGLEFONTAINE
- 1 délégué de NEUVILLE EN AVESNOIS
- 1 délégué de PREUX AU SART
- 1 délégué de RAUCOURT AU BOIS
- 2 délégués de VILLERS POL

## **Ordre du Jour :**

- 1/ Intervention de Monsieur VITRANT, Directeur départemental de l'Equipement d'Avesnes-sur-Helpe sur la participation voiries réseaux (PVR).
- 2/ Point sur les commissions
- 3/ Création de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- 4/ Compte administratif 2009
- 5/ Budget prévisionnel 2010

Monsieur Brasseur, Maire de Ruesnes, Président de la Communauté de Communes du Quercitain, remercie Monsieur Charles Degardin, Maire de SAINT WAAST LA VALLEE, d'accueillir le Conseil Communautaire. Il procède à l'appel des délégués.

## **1/ Intervention de Monsieur VITRANT, Directeur départemental de l'Équipement d'Avesnes-sur-Helpe sur la participation voiries réseaux (PVR).**

Madame BUTTARELLO présente aux élus la PVR (Participation pour Voiries et Réseaux)

La PVR permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement, une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux nécessaires.

Cette participation est cumulable avec les taxes d'urbanisme.

Les travaux concernés sont la réalisation ou l'aménagement d'une voie; la réalisation des réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement (hors des secteurs d'assainissement individuel) et les études nécessaires à ces travaux. En revanche, les autres équipements ne peuvent pas être financés par la PVR.

La PVR est instituée sur le territoire de la commune par une délibération. Cette délibération de principe ne permet pas encore d'indiquer un montant précis en €/m<sup>2</sup>, mais « annonce » qu'une participation pourra être demandée, aux propriétaires, pour financer les équipements publics permettant l'urbanisation du terrain.

Après avoir pris cette délibération de principe, il est nécessaire de prendre une délibération spécifique correspondant aux travaux.

Selon le principe d'égalité, les élus sont tenus d'appliquer la PVR pour chaque voirie.

La PVR est cumulable avec d'autres taxes (TLE, TDENS, TDCAUE, RAP).

Monsieur MARCHAND s'interroge : aujourd'hui, les communes éprouvent de grandes difficultés pour financer les opérations de raccordement au réseau électrique, parce que bien souvent elles n'ont pas les moyens de le faire.

Cela constitue un véritable souci pour l'ensemble de nos communes, finalement, de nombreuses communes sont amenées à refuser des projets dans la mesure où elles n'ont pas les moyens de financer l'extension du réseau.

Madame b...fait état d'une nouvelle taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles et invite les élus à la consulter pour tout problème lié au raccordement du réseau électrique.

## **2/ Point sur les commissions**

### **- Cadre de vie**

Monsieur Laurent, Maire de Jenlain, Vice Président de la CCQ en charge du cadre de vie, présente les dossiers en cours de la commission qu'il préside à savoir la « Commission cadre de Vie » et la technicienne en poste Madame Hollande :

- Rivières : Le cabinet d'études Royal Haskoning a été mandaté par la CCQ pour l'étude de mise en œuvre d'un plan de gestion et d'entretien pluriannuel sur les cours d'eau du territoire de la Communauté de Communes., soient environ 150 km de rivières.
- Erosion des sols : sur le territoire de Sepmeries, programme d'actions envisagées qui peuvent bénéficier des subventions du département et de l'Agence de l'Eau 80 %
- Canal de l'Ecaillon : manque d'alimentation en eau du canal de l'Ecaillon, une réunion de travail est prévue avec les communes concernées (Le Quesnoy-Louvignies Quesnoy - Potelle) le PNRAvesnois, l' ONF et la Fédération de Pêche le 31 mars 2010.

- Entretien des haies bocagères : les agriculteurs intéressés par cette action (menée en partenariat avec le Conseil Général et le PNR Avesnois) doivent fournir à la CCQ le linéaire de haies à entretenir. Un courrier leur a été adressé.
- Travaux d'amélioration de l'éclairage public : La demande de DGE sollicitée au titre de l'année 2009 a reçu notification des services de l'état. Des travaux sont prévus sur les communes suivantes : Villereau - Villers Pol - Sepmeries - Bry - Gommegnies - Jenlain
- **Culture / communication**

Monsieur Ramette, Maire d'Eth, Vice-Président de la CCQ chargé de la culture, présente aux personnes présentes dans la salle les techniciennes travaillant avec lui : madame Gerard, madame Holgado et mademoiselle Mahiaoui.

Il rappelle aux délégués les différents documents envoyés avec la convocation au conseil communautaire. Ceux-ci présentent toutes les actions proposées par la commission culture soumises à l'approbation de l'assemblée.

L'ensemble des actions est accepté à l'unanimité.

Il présente ses excuses aux représentants de la commune de Potelle pour l'erreur glissée dans le programme.

A la date du 30 septembre 2010 la conférence « la représentation de la femme dans la peinture » sera faite par madame Guerin, conseillère municipale et non par lui-même.

- **Affaires sociales**

Monsieur BRASSEUR donne la parole à Madame Elisabeth DEBRUILLE, Maire d'Orsinval, Vice-Présidente de la CCQ en charge des affaires sociales.

Madame DEBRUILLE présente le personnel du service social :

- Sylvie PASCAL, Référente Généraliste de Parcours, chargée des instructions de demande de RSA, du suivi social et professionnel des bénéficiaires des communes de Louvignies-Quesnoy, Maresches, Potelle, Preux-au-Sart, Raucourt-au-Bois, Ruesnes, Saint-Waast-la-Vallée, Salesches, Sepmeries, Vendegies-au-Bois, Villereau, Wagnies-le-Grand et Wagnies-le-Petit.
- Sophie CATTELOTTE, Référente Généraliste de Parcours, chargée des instructions de demande de RMI, du suivi social et professionnel des bénéficiaires des communes de Beaudignies, Bry, Englefontaine, Eth, Frasnoy, Ghissignies, Gommegnies, Hecq, Jenlain, Jolimetz, Neuville-en-Avesnois, Orsinval et Poix du Nord.
- Nathalie LUSSIEZ FRONTY, Référente Généraliste de Parcours chargée des instructions de demande de RSA, du suivi social et professionnel des bénéficiaires des communes de Le Quesnoy et de Villers-Pol.

Madame DEBRUILLE fait un point sur le RSA. 79 demandes de RSA ont été instruites depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009. En ce qui concerne le suivi des allocataires, 39 diagnostics « social » ont été réalisés, 49 Contrats d'Engagements Réciproques (CER) « social » ont été validés, 49 orientations « Pôle Emploi » ont été préconisées.

Madame DEBRUILLE expose à l'assemblée l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi.

Instaurée par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques de l'emploi, l'APRE est une aide destinée à prendre en charge tout ou partie des frais liés à la prise ou reprise d'activité, à la création ou à la reprise d'entreprise ainsi qu'à l'entrée en formation qualifiante (formation qui doit figurer sur le Recueil national des Certifications Professionnelles) des bénéficiaires du RSA. Les fonds de l'APRE sont gérés par le Fond National des Solidarités Actives. L'APRE est versée par la CAF de Lille.

Le service social de la communauté de communes instruit les demandes d'APRE départementale, c'est-à-dire les demandes pour les bénéficiaires du RSA relevant de l'insertion sociale. Pour les bénéficiaires du RSA relevant de l'insertion professionnelle, c'est le Pôle Emploi qui instruit les demandes d'APRE. Le paiement de l'APRE s'effectue sous 7 jours. L'APRE permet d'obtenir des aides à la mobilité, à la garde d'enfants, des aides associées à la formation et à l'accompagnement dans l'emploi, des aides diverses.

Pour répondre aux questions que vous pourriez être amenés à vous poser sur cette nouvelle aide, et les conditions de son versement aux bénéficiaires potentiels, une boîte mail est à votre disposition à l'adresse suivante : [apre@nord.pref.gouv.fr](mailto:apre@nord.pref.gouv.fr).

Madame DEBRUILLE explique qu'un groupe de travail (la Communauté de Communes du Quercitain, le Département du Nord, l'association « Les sens du goût », Familles Rurales du Nord, la Caisse d'Allocations Familiales) s'est constitué sur le quercitain. Ce groupe de travail projette de créer un réseau local sur le quercitain qui réunirait les acteurs et partenaires locaux participant au « bien être » et au « bien vivre ensemble ». Ce projet se nomme pour l'instant « Réseau Santé Solidarité ».

Madame DEBRUILLE termine en informant l'assemblée de la mise en place d'un éventuel projet relatif à la santé en collaboration avec le SAMPS (Service d'Aide Médico Psycho Social). Ce projet a pour but de lutter contre les addictions (tabac, drogue, alcool.....).

#### - Jeunesse et Sports

Monsieur Brasseur donne la parole à Monsieur André FREHAUT, Maire de Villereau, Vice-Président de la CCQ en charge de la Jeunesse et des Sports.

Monsieur Fréhaut fait un compte rendu de la commission qui a eu lieu le 25 mars à Villereau. Les points étudiés ont été séjours hiver et été, le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Il annonce l'ouverture du RAM le 1<sup>er</sup> avril 2010 et remercie la Mairie du Quesnoy pour la réalisation des travaux. Des animations délocalisées vont avoir lieu sur le territoire de la CCQ. Des contacts ont été pris avec les élus afin de leur présenter le projet.

Il explique à l'assemblée le montage de dossier de subvention auprès de la CAF afin d'obtenir le maximum de subvention (80 %) pour l'achat de matériel et d'un véhicule. Pour le séjour d'hiver Monsieur Fréhaut rappelle les changements de tarifs suivant les quotients familiaux. Il annonce que le bilan du séjour, présenté en commission le 25 mars, sera prochainement consultable sur le site internet de la CCQ. Pour le séjour d'été, la commission propose de reconduire le même séjour que celui de 2009, la destination sera l'Espagne pour les jeunes de 14 à 16 ans.

Le vice président propose au Conseil Communautaire de lui faire parvenir, des questions, des interrogations ou tout autre renseignement concernant la mise en place d'activité pour les jeunes

du territoire avant le 30 avril afin de les poser lors du comité de pilotage avec les services de la CAF de Maubeuge le 10 mai 2010. Il présente les différents gestionnaires du Contrat Enfance Jeunesse avec les activités proposées. Il rappelle que la CAF subventionne le reste à charge communale à hauteur de 55 % dans le cadre du CEJ.

#### - **Valorisation Énergétique**

Monsieur Cambier, Maire de Potelle, Vice-Président de l'Environnement/Valorisation énergétique, rappelle que pour 2010 le Syndicat Mixte d'Incinération de l'Arrondissement d'Avesnes (SMIAA) n'a pas augmenté son tarif.

La commission des finances est favorable à l'augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 2%. Il passera de 13,75 à 14,02%.

L'axe de travail 2010 du service environnement/valorisation énergétique est :

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, en partenariat avec l'Adème. Celui-ci a pour objectif de réduire de 7%, d'ici 5 ans, les quantités de déchets ménagers et assimilés.

Dans ce programme, il est prévu la promotion du compostage individuel par une vente de containers aux particuliers.

Autres informations :

Le service de mise à disposition de bennes à déchets verts reprend le 06/04/2010 dans les communes de Bry, Gommegnies et Villers-Pol. Monsieur Cambier attire l'attention sur les conditions « précaires » de travail. A Gommegnies, il n'y a pas d'abri ni de sanitaires à proximité. Il est urgent de proposer des solutions.

Monsieur Laurent constate que des personnes ne résidant pas sur le territoire de la CCQ viennent régulièrement déposer des sacs au moment de la collecte. Ce sont pour la plupart des belges.

Monsieur Michaux, Maire de Louvignies-Quesnoy, a constaté le même phénomène dans sa commune. Les déposants étaient de Bousies.

Monsieur Marchand déplore le manque de moyens et de soutien des élus pour contraindre les habitants à évacuer leurs déchets. Comment procède t-on pour l'évacuation de déchets « spéciaux » comme par exemple l'amiante.

Monsieur Cambier explique que la DRIRE est compétente dans ce domaine. De plus, il y a des règles spécifiques énoncées dans le code de l'environnement pour ce genre de situation.

Monsieur Douriez, Maire de Sepmeries, pose le problème de l'accès des artisans en déchetterie. Comme ils sont refusés, ils n'hésitent pas à se débarrasser des déchets n'importe où.

Monsieur Cambier rappelle que :

- les artisans et les commerçants ont une obligation réglementaire de créer une filière d'élimination de leurs déchets.
- dans l'état actuel des choses, les déchetteries ne sont pas en capacité technique de les accueillir (les bennes sont trop petites et le quai ne peut plus supporter le poids des camions).
- D'autres collectivités ont commencé à les accepter contre paiement, mais elles ont arrêté. En effet, il est difficile de maîtriser les volumes et les bennes étaient trop vite saturées.

Exemple : la communauté de communes « Action Fourmies » a décidé de les accepter mais la déchetterie doit être agrandie (surface doublée) pour être opérationnelle. C'est un investissement important.

## - Action Economique

Monsieur Raoul, Sénateur-Maire du Quesnoy, Vice-Président de l'action économique, informe l'assemblée sur la création du parc d'activités de Wargnies le Grand : acquisition foncière de 6 parcelles (sur 9) en cours.

### 3/ Création de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Monsieur Brasseur informe l'assemblée d'une demande de Monsieur le Préfet du Nord concernant la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Cette commission exercera ses missions dans la limite des compétences transférées à l'EPCI. La commission intercommunale de sécurité est présidée par le président de l'EPCI, composée du commandant de brigade de gendarmerie territorialement compétent, un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention, un agent de la DDE, les maires ou adjoints territorialement concernés. Les délégués votent la création de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées à l'unanimité.

### 4/ Compte administratif 2009

Monsieur Raoul, Sénateur-Maire du Quesnoy, Vice-Président de la CCQ rapporteur des Finances, présente le compte administratif 2009.

En section de fonctionnement les dépenses s'élèvent à 5 022 710,07 € et les recettes à 5 139 875,70 €.

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de 117 157,00 €.

En section d'investissement les dépenses s'élèvent à 595 662,59 € et les recettes à 595 347,57 €.

Le résultat de clôture fait apparaître un déficit de 315,02 €.

Le Vice-Président fait remarquer l'excédent réalisé ce qui démontre une bonne gestion du budget en ces temps difficiles.

Aucune remarque n'est émise de l'assemblée. Le Président demande à l'assemblée de voter :

1/ la section de fonctionnement

pour : 54      contre : 7      abstention : 0

2/ la section d'investissement

pour : 53      contre : 8      abstention : 1

### Budget primitif 2010

Monsieur Raoul, Sénateur-Maire du Quesnoy, Vice-Président de la CCQ rapporteur des Finances, présente le budget primitif 2010.

Il propose en section de fonctionnement d'affecter l'excédent 2009 augmenté de l'excédent de l'année précédente soit un total de : 753 518,00 € + 117 157,00 € = 870 675,00 €.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 5 693 384,00 €.

Il propose en section d'investissement d'affecter le déficit 2009 augmenté de l'excédent de l'année précédente soit un total de : 298 484,20 € - 315,02 € = 298 169,20 €.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 635 335,20 €.

Monsieur Raoult explique que ce budget est certes aux ambitions limitées mais correct et sérieux. Si l'assemblée souhaite des projets plus ambitieux, les recettes devront être revues à la hausse ; cela passe par une augmentation des taxes.

Le choix pour 2010 est de faire une pause sauf pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est proposée avec 2 points d'augmentation ; elle passerait de 13.75% à 14.02%.

Le Président demande à l'assemblée de voter :

1/ la section de fonctionnement

pour : 53      contre : 0      abstention : 8

2/ la section d'investissement

pour : 53      contre : 0      abstention : 8.

Monsieur Cambier, maire de Potelle, Vice-Président de la CCQ souhaite préciser qu'il s'est abstenu sur le vote du budget primitif 2010 et a voté contre la section d'investissement du compte administratif 2009 en raison de l'absence d'investissement dans sa compétence : la valorisation énergétique.

Monsieur Raoult répond que pour installer une grande déchetterie il est nécessaire d'avoir un terrain. Cela représente un engagement financier important. La CCQ est prête à suivre les délégués pour un projet ambitieux mais alors il faut suivre avec le seul levier financier disponible : l'impôt des ménages.

Il demande à ce qu'on lui explique pourquoi voter contre et qu'on lui donne des solutions pour réaliser un budget autrement. Il n'est pas tolérable de voter contre un compte administratif sans explication.

Monsieur Morin, adjoint au maire de Potelle, demande la parole au Président au nom des 7 délégués ayant voté contre la section de fonctionnement du compte administratif 2009 pour en expliquer les raisons.

Il précise qu'ils ne font état d'aucune malversation. Il trouve anormal que les impôts aient été augmentés de 5% en 2009 alors que 350 000 € de recettes inattendues ont été encaissés.

Monsieur Raoult rappelle que les recettes sont difficilement maîtrisables.

Monsieur Brasseur ajoute que les 350 000 € sont composés de recettes 2007 d'Eco-emballages perçus après le vote du budget primitif suite à un changement de barème et de remboursement de salaires pour un congé maternité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.